

SOLLICITUDES

Type de contrat

Contrat de prévoyance

Type de prestation

En capital uniquement

Nombre de formules proposées

1

Coordonnées

www.maif.fr

05 49 04 49 04 pour les prospects

CONDITIONS GÉNÉRALES

► **Nature du versement :** Périodique (10 ans (pour les adhérents âgé de 73 ans au plus)), unique

► **Limites d'âge et délais de carence**

- Âge maximum à la souscription : 80 ans si prime unique, 73 ans si prime périodique
- Délais de carence : 12 mois quel que soit le mode de versement

► **Prestations (En capital uniquement)**

- Montant : Adhésion simple : 4 000 € à 8 000 €. Adhésion conjointe : 8 000 € à 12 000 €

► **Rachat**

- Conditions : Si les 12 premières mensualités ont été encaissées en primes périodiques
- Pénalités : Néant

ASSISTANCE (Inclus)

► **Prestations en cas de décès :**

- Rapatriement du corps (à partir de 50 km), voyage d'un proche, rapatriement des accompagnants, garde/transfert des enfants ou petits enfants, garde des ascendants et/ou personnes dépendantes, garde / transfert des animaux domestiques, aide ménagère, au bénéfice de l'adhérent : services d'informations administratives, juridiques et pratiques, possibilité de mise en relation avec un prestataire funéraire, remise d'un guide complet (support d'informations)

► **Prestations aux proches :**

- Assistance psychologique, assistance téléphonique

PRIME MENSUELLE (Prime temporaire, 10 ans, pour un capital de 4 000 €)

| 55 ANS | 60 ANS | 65 ANS | 70 ANS | 75 ANS | 80 ANS | 85 ANS |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 29 € | 32 € | 36 € | 40 € | - | - | - |

- Droit d'entrée : Néant
- Frais de fractionnement : Néant
- Réductions tarifaires : Non

VERDICT

Pour • Un capital maximum garanti de 8 000 € en adhésion individuelle et de 12 000 € en adhésion conjointe. Un délai de carence réduit (12 mois). Des prestations d'assistance conséquentes et un bon positionnement tarifaire

Contre • Le délai pour le versement du capital (1 mois).

